REGLEMENT

CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13

« Maurice CAILLETON – Pierre BOUCHER »

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

1/ Le District de Football de la Haute-Vienne organise chaque saison les «Challenges Maurice Cailleton et Pierre Boucher».

2 / Ces compétitions sont dotées d'un Challenge qui reste la propriété du District. Il est remis pour une saison à l'équipe gagnante, de chaque challenge, qui doit en faire retour au District, au plus tard un mois avant la date de la Finale de la saison suivante, sous peine d'amende fixée par le Comité de Direction**.**

3 / En cas de détérioration, les frais de remise en état sont imputés au club détenteur de cette coupe. En cas de perte, le club doit remplacer celle-ci ou indemniser le District du montant de l'achat d'une nouvelle coupe.

4/ Les finalistes reçoivent chacun une coupe qui leur est acquise.

5/ Quatre équipes sont qualifiées pour participer à chaque finale en précisant qu'une seule équipe par club peut accéder à chacune d'elles.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

1 / La commission «Foot Animation» composée de membres nommés pour une saison par le Comité de Direction est chargée de l'organisation de ces Challenges.

2/ Elle se réunit chaque fois qu'elle le juge utile sur convocation de son Président.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

1/ Ne peuvent prendre part à l'épreuve que les clubs affiliés à la F.F.F. et en règle tant avec la Ligue que le District à la date des engagements.

2 / Le Challenge Maurice Cailleton est ouvert à toutes les équipes U13 engagées en Festival Foot U13 Pitch.

3 / Le Challenge Pierre Boucher est ouvert à toutes les équipes U13 participant au Challenge Maurice Cailleton, plus celles engagées au dernier niveau de la compétition U13 lors de la seconde phase.

(Adjonction d'un point 3 bis)

3 bis/ Dans l'éventualité ou deux équipes d'un même club seraient qualifiées pour la finale Maurice CAILLETON, seule la première équipe U13 pourra y participer, l'autre sera qualifiée pour la finale Pierre BOUCHER.

4/ L'engagement à ces challenges est facultatif.

5/ Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

6/ Un droit d'engagement est perçu lors de l'engagement. Le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction.

7/ L'engagement d'un club implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 4 - CALENDRIER

1 / Les dates retenues sont définies par la Commission suivant le nombre d'engagés afin d'arriver à 4 équipes pour la finale de chaque challenge. La date de celle-ci est fixée chaque saison par la commission.

2 / Les éliminés du premier tour et du second tour du Festival Foot U13 Pitch participent au Challenge Cailleton. La Commission se réserve la possibilité de faire participer à ce Challenge les éliminés du tour suivant de ce Festival Foot U13 Pitch compte tenu du nombre d'engagés.

3/ Les éliminés du premier et second tour du Challenge Maurice Cailleton participent au Challenge Pierre Boucher.

4/ Jusqu'au tour précédent la finale, l'ordre des rencontres et la désignation des terrains sont établis par la Commission.

5/ La finale se déroule sur un terrain désigné par la Commission compte tenu des candidatures déposées par les clubs. Ce choix est validé par le Comité de Direction.

ARTICLE 5 - REGLEMENTS

1/ Les règlements généraux de la FFF et du District de Football de la Haute-Vienne sont applicables sauf particularités énoncées dans le présent règlement. Les règles concernant les lois du jeu sont reprises à l'annexe 1 sauf particularités reprises dans le présent règlement.

ARTICLE 6 - QUALIFICATION - PARTICIPATION

1/ Qualification des joueurs
Les règlements généraux de la FFF et du District de Football de la Haute-Vienne sont applicables sauf particularités énoncées dans le présent règlement.

2/ Participation des joueurs

a/ Peuvent participer à ces challenges :
- Les joueuses U14F
- Les joueurs U13 et les joueuses U13F
- Les joueurs U12 et les joueuses U12F

- Les joueurs U11 remplissant les conditions requises à l'article 73.1 des RG de la FFF et ce dans la limite de 3 joueurs.

b/ Les règlements généraux de la FFF et du District de Football de la Haute Vienne sont applicables sauf particularités énoncées dans le présent règlement.

Aucun joueur, étant entré en jeu lors de la dernière rencontre de compétition officielle (coupe ou championnat) disputée par une équipe supérieure, ne peut participer à l'une de ces coupes lorsque cette équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

ARTICLE 7 – NOMBRE DE JOUEURS(SES)

1/ Une équipe se compose de 8 joueurs (ses) dont un gardien de but et de 4 remplaçants(es).

2/ Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, lors d'un arrêt de jeu avec l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs (ses) remplacé(e)s deviennent remplaçant(e)s.

4/ Une équipe présentant moins de 7 (sept) joueurs (ses) :

• Sera déclarée forfait si la constatation se fait avant le début de la rencontre.
• Sera déclarée battue par pénalité si la constatation se fait pendant la rencontre.

ARTICLE 8 – DUREE DES MATCHS

1/ Les rencontres de la phase de qualification se déroulent sous forme de plateaux à 3 ou 4 équipes dont la durée de chaque match est de :

- 70 minutes pour un plateau à 4 équipes, 3 rencontres de 23 minutes.
- 70 minutes pour un plateau à 3 équipes, 2 rencontres de 35 minutes.

2/ En cas d'égalité à la fin d'une rencontre il n'est pas disputé de prolongation.

3/ Une pause coaching de 2 minutes est instaurée lors de chaque match au milieu de chaque période

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

1/ Le classement est établi en respectant les critères suivants :
a) Nombre de points : match gagné 3 points - match nul 1 point - match perdu 0 point.
b) Si l'équipe est déclarée battue par forfait ou par pénalité moins un (-1) point.
c) En cas d'égalité de points entre deux équipes, sont pris en compte les critères suivants pour départager les équipes :
- Résultat de la rencontre les ayant opposés en application de l'article 14 des RG du District de Football de la Haute-Vienne.

- Résultat de l'épreuve technique si le score a été nul.

d) En cas d'égalité de points entre plus de 2 équipes, sont pris en compte les critères suivants pour départager les équipes :

- Résultats des rencontres les ayant opposés en application des dispositions de l'article 14 des RG du District de Football de la Haute-Vienne.
- Résultats de l'épreuve technique si des équipes sont toujours à égalité

2 / Le premier et le second de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant. (Voir art 4 du présent règlement). La commission se réserve le droit de modifier le nombre de qualifiés si nécessité oblige. Les clubs en sont informés en temps utile.

ARTICLE 9 bis – LOI DU JEU

Voir Annexe 1.

ARTICLE 10 - ARBITRAGE

1/ Les arbitres des finales sont désignés par la Commission Départementale
d 'Arbitrage à la demande de la Commission.

2 / Lors de ces finales les fonctions d'arbitre assistant sont remplies par les joueurs et joueuses avec un tutorat assuré par les arbitres officiels ou bénévoles majeurs.

ARTICLE 11 - FORFAIT

1 / Tout club déclarant forfait doit en aviser son adversaire et le district par courrier électronique (messagerie officielle du club), lettre recommandée ou télécopie avec en-tête du club obligatoire dans ces deux derniers cas au plus tard deux jours minimum avant la date du match.

2 / Tout club déclarant forfait, même dans les délais indiqués au point 1/ ci-dessus est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction.

3/ L'équipe déclarée forfait général en début ou en cours de saison en championnat ne peut participer ou continuer à participer à ce challenge.

4/ Tout club déclarant forfait lors de la finale ne peut s'engager dans cette compétition la saison suivante.

ARTICLE 12 - RESERVES – RECLAMATIONS – EVOCATIONS - APPELS

1/ Phase de qualification :

Pour toutes réserves, réclamations, évocations et appels, il est fait application des règlements généraux de la F.F.F. et du District de Football de la Haute-Vienne en ce qui concerne la qualification et la participation des joueurs (ses).

Toutefois, la Commission d'appel du District juge en appel et dernier ressort toute affaire touchant exclusivement les règlements de ces challenges.

2/ Finale :
Les réserves, réclamations, évocations et autres litiges y compris les sanctions disciplinaires sont examinés par la Commission Foot Animation. Les décisions de cette commission sont sans appel.

ARTICLE 13 – FEUILLE DE MATCH

1/ Documents à transmettre au District dans les 24 heures ouvrables qui suivent l'organisation du plateau lors de la phase de qualification.
- La feuille de match « papier ».
- Le relevé du défi technique.
- La liste des joueurs(ses) issue de « Footclubs » figurant sur la feuille de match lorsque cette dernière est établie avec ce document.

2/ Lorsque l'une de ces pièces ne parvient pas dans les délais, sauf cas de force majeur, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé chaque saison par le Comité de Direction en application des dispositions de l'article 25 des RG du District de Football de la Haute-Vienne.

ARTICLE 14 – BALLONS - MAILLOTS

1/ Ballons : Chaque équipe doit présenter un ballon de match de taille 4 ainsi que les ballons nécessaires à la réalisation des défis techniques.

2/ Maillots : Chaque club doit être en possession normalement de deux jeux de maillots numérotés.

ARTICLE 15 - POLICE

Le club organisateur est chargé de la Police du terrain dans le respect de l'article 21 des Règlements Généraux du District de Football de la Haute-Vienne.

ARTICLE 16 - REGLEMENT FINANCIER

Les frais d'arbitrage pour la finale sont réglés par les clubs en présence par débit de leur compte.

ARTICLE 17 - CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus au règlement sont tranchés par la commission compétente.

ANNEXE 1
LES PRINCIPES DE JEU DES COMPETITIONS U13 A 8

ARTICLE 1 – TERRAIN DE JEU

- Le terrain doit correspondre à un demi-terrain de jeu à 11 (dans la largeur) réalisé dans les conditions prévues à l'Annexe 1-2 du Règlement des Terrains et Installations Sportives.
- Les dimensions des buts sont de 6 x 2 mètres. Ils doivent être fixés au sol.
- Le cercle central a un rayon de 6 mètres.
- Le point de réparation (pénalty) est placé à 9 mètres du but.
- La surface de réparation est de 26 m sur 13 m (10 m de part et d'autre des poteaux de buts sur 13 m dans le sens longitudinal du terrain).

ARTICLE 2 – UTILISATION DES JOUEURS, JOUEUSES EN COMPETITION U13 MASCULINES (Championnats, coupes, challenges)

- Les joueuses U14F.
- Les joueurs U13 et joueuses U13F.
- Les joueurs U12 et joueuses U12F.
- Les joueurs U11 remplissant les conditions requises à l'article 73.1 des RG de la FFF et ce dans la limite de 3 joueurs en application de l'article 168 des RG de la FFF.

ARTICLE 3 – DUREE DES MATCHS

- Les championnats U13 se déroulent en 2 mi-temps de 35 minutes avec une pause «coaching» obligatoire de 2 minutes à la 17ème minute de chaque période.
- Le règlement des coupes et challenges fixe la durée des matches.

ARTICLE 4 – LOI DU JEU

Les dispositions des lois du jeu du football à 11 s'appliquent à cette compétition, en particulier les règles du hors-jeu (à partir du milieu de terrain) sauf exceptions visées ci-après :

a) Le gardien de but ne peut que relancer le ballon après l'avoir saisi des mains que :
- Soit à la main.
- Soit au pied après avoir fait rouler le ballon par terre. A défaut du respect de ces règles l'arbitre sanctionne la faute d'un coup franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point où elle a été commise.

b) Si le gardien saisit le ballon des mains dans la surface de réparation à la suite d'une passe volontaire, du pied, en retrait d'un partenaire ou après une touche jouée par un de ses partenaires, l'arbitre sanctionne la faute d'un coup franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement au point ou celle-ci a été commise.

c) Pour le coup d'envoi et les reprises de jeu les joueurs doivent se trouver à une distance minimum de 6 mètres du ballon.

d) La remise en jeu du ballon suite à un coup de pied de but est identique au foot à 11 avec les particularités suivantes :

- Elle se fait dans la zone virtuelle 6m x 9m délimitée par la largeur des montants de buts jusqu'à la hauteur du pénalty.
- Les adversaires devront se trouver à l'extérieur de la surface de réparation (26x13m) jusqu'au botté du ballon.
- Les joueuses de l'équipe bénéficiant du coup de pied de but peuvent se trouver à n'importe quel endroit sur le terrain.
- Après le botté du ballon, les adversaires ont la possibilité de pénétrer dans la surface de réparation même si celui-ci n'est pas sorti.

e) Le point de réparation se situe à 9 mètres de la ligne de but.

f) Un but ne peut pas être marqué directement suite à une remise en jeu au centre du terrain.

LOIS DU JEU DU FOOT À 8

CATÉGORIE U10 – U13

JOUEUR/ JOUEUSE

- **U10-U11** : U10-U11 G et F / 3 U9 G ou F par équipe / U12F / Mixité autorisée
- **U12-U13** : U12-U13 G et F / 3 U11 G ou F par équipe / U14F / Mixité autorisée

DURÉE

U10-U11 : 60 min
U12-U13 : 70 min

BUTS

6m x 2,10m

BALLON

Taille 4

CLASSEMENT

U10-U11 : Classement à la journée
U12-U13 : Classement sur la phase

FAIR-PLAY

Check main au début et à la fin de chaque rencontre

LE GARDIEN DE BUT

Prise de balle à la main suite à une passe d'un partenaire interdite.

Relance uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol.

Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m.

Volée et demi-volée interdite.

SURFACE DE RÉPARATION

26 x 13m

TOUCHE

à la main

COUP DE PIED DE BUT

Ballon arrêté dans la zone virtuelle 6m x 9m
(délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation)

CORNER

Au pied, adversaire à 6 mètres

COUP FRANC

Direct et indirect. Adversaire à 6m.

PENALTY

à 9 mètres

ENGAGEMENT

Au milieu du terrain, interdiction de marquer directement

HORS-JEU

à la ligne médiane

TACLES

autorisés

JEU DE TÊTE

toléré

REMPLACEMENTS

Illimité / Max 4 suppléants

PAUSE COACHING

U10/U11 : pas de pause coaching excepté sur « Jour de Coupe »

U12-U13 : 2 min au milieu de chaque période

ARBITRAGE

<u>À la touche</u> : Enfant Tutoré
<u>Centre</u> : Jeune ou Adulte

Tournoi 8v8 : arbitrage à 2 au centre (un 1/2 terrain par enfant)

DIMENSIONS DU TERRAIN

<u>1/2 terrain de foot à 11</u>
60 à 70 mètres en longueur
45 à 50 mètres en largeur

RETROUVEZ LES RÈGLES ET LES LOIS DU JEU DEPUIS VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE !

FLASHEZ !